
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant
M. Craig Sauvé, conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum :

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Deux événements précèdent l'ordre du jour :

1. Reconnaissance des employés ayant œuvré à la réparation du bris de conduite sur l'avenue Atwater
2. Signature du livre d'or par la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

CA18 22 0349

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

- 10.11 Motion sur la sécurisation des déplacements piétons au carrefour des rues Saint-Jacques et Rose-de-Lima

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA18 22 0350

Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 12 novembre 2018, à 19 h et le 22 novembre 2018, à 15 h 15

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que les procès-verbaux des séances tenues le 12 novembre 2018, à 19 h et le 22 novembre 2018 à 15 h 15 soient approuvés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Monsieur Simon Biard : empreinte écologique

Monsieur représente les employés cols bleus de l'arrondissement. Il explique que les cols bleus ont une volonté de réduire l'impact écologique dans le cadre de leur travail. Il demande s'il serait possible d'obtenir une station de lavage au clos de voirie afin d'éviter de jeter un nombre importants de gants de travail.

Le maire suppléant Vaillancourt et le directeur Dubois répondent.

Question répondue sur place.

Monsieur Mark Yott : 01298, rue Charlevoix

Monsieur souhaite savoir si un agent en prévention des incendies a étudié les plans du futur projet situé au 01298 rue Charlevoix.

Le maire suppléant Vaillancourt, la conseillère Thiébaud et le directeur Villeneuve répondent.

Madame Shannon Franssen : démolition du 4700, rue Saint-Ambroise

Madame demande que le conseil refuse la démolition du 4700, rue Saint-Ambroise. Elle précise qu'elle déposera sous peu une lettre ouverte contre le projet à l'arrondissement. Elle demande que ce document soit aussi rendu public sur le site Internet de l'arrondissement. Elle explique que les résidents de tous les quartiers sont mécontents envers le développement immobilier actuel de l'arrondissement. Elle souhaite savoir comment le conseil pourra justifier sa promesse électorale si le conseil accepte la demande de démolition.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

CA18 22 0351

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Maryan Ngot : 4700, rue Saint-Ambroise

Madame travaille pour le POPIR – Comité Logements. Elle explique le projet pour femmes du POPIR qu'elle souhaite implanter au 4700, rue Saint-Ambroise. Elle explique qu'il a peu de logements permanents disponibles pour les femmes en situation précaire ou en situation difficile. En s'associant avec d'autres organismes, un projet a été créé et envoyé à l'arrondissement. Madame demande si les projets sociaux peuvent être inclus dans des projets de condos de luxe et sont viables. Elle pense qu'une volonté politique est nécessaire pour réussir à implanter des quartiers mixtes.

Le maire suppléant Vaillancourt répond.

Question répondue sur place.

Madame Sandrine Belley : 4700, rue Saint-Ambroise

Madame est organisatrice communautaire au POPIR – Comité Logement. Elle pense que le projet de remplacement proposé au 4700, rue Saint-Ambroise ne répond pas aux critères de mixité sociale. Elle trouve qu'aux abords du canal, il y a déjà beaucoup de condos de luxe : un projet entièrement social répondrait plus aux besoins. Elle pense aussi que le projet du Comité femmes du POPIR est viable. Elle estime que l'arrondissement doit prendre position dans ses décisions.

Monsieur Steven Scott : 4700, rue Saint-Ambroise

Monsieur souhaite parler de la crise immobilière dans le quartier : les logements sont excessivement chers et petits. Il pense que la situation va empirer. Il estime que des investissements en logements sociaux sont nécessaires. Il demande si le conseil est prêt à poser un moratoire contre le développement des condos et s'il est prêt à acheter du terrain pour en faire des logements sociaux.

Le conseiller Sauvé et le maire suppléant répondent.

Question répondue sur place.

Madame Dominique Jarry-Shore : contrats de ramassage des déchets au privé

Madame est employée col bleu et citoyenne de l'arrondissement. Elle travaille au ramassage des déchets. Elle exprime sa fierté de participer à la propreté du quartier. Toutefois, elle déplore la perte de plusieurs parcours au profit du privé. Elle explique que le service offert est complètement différent voire insatisfaisant. Elle espère que la collecte des déchets dans Ville-Émard et Pointe-Saint-Charles puisse être réalisée par les cols bleus. Elle demande si l'Arrondissement serait prêt à concrétiser cette idée.

Le maire suppléant, les directeurs Dubois et Herischi répondent.

Question répondue sur place.

CA18 22 0352

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions et commentaires du public pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.05

10.05 - Période de questions et commentaires du public

Madame Jocelyne Bernier : Carré d'Hibernia

Madame exprime sa préoccupation sur les consultations au sujet du Carré d'Hibernia et le parc Saint-Gabriel. Madame fait l'historique des consultations depuis 2017. Madame demande si l'arrondissement va préserver les visions des citoyens qui émergent des consultations citoyennes et sinon quels aspects seront pris en compte dans les prises de décisions de l'arrondissement.

Le maire suppléant répond.

Madame demande aussi pourquoi il y a eu deux consultations sur le même environnement et pourquoi les planches présentées lors des portes ouvertes montraient des éléments qui n'étaient pas en cohérence avec les visions discutées par les citoyens.

Le directeur Villeneuve répond.

Questions répondues sur place.

10.04 - Période de commentaires des élus

Le maire suppléant Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Pente à Neige : ski et animations au parc Ignace-Bourget – activités accessibles;
2. Vœux de fin d'année.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Dossiers en 40.02 : les organismes voulant un usage « activité communautaire ou socioculturelle » au rez-de-chaussée devront effectuer une demande d'usage conditionnel sur le boulevard Monk - il sera de plein droit aux autres étages;
2. Dossier en 40.08 : adoption d'un projet particulier de construction au 318, rue Murray, dans Griffintown – 3 conditions ajoutées à la suite de la consultation publique;
3. Dossier en 40.13 et 40.14 : deux projets de reconstruction d'immeubles suite à un incendie;
4. Prix « Agir ensemble » remis au collectif 7 à Nous pour la réalisation du projet Bâtiment 7;
5. Annonces.

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Exprime sa fierté pour les cols bleus de l'arrondissement et pour différents organismes qui sont impliqués dans les quartiers de l'arrondissement;
2. 11 décembre 2018 : soirée de consultation pour le réaménagement de la rue Rose-de-Lima;
3. Dossier en 40.16 ; modification du sens de circulation de la rue de Versailles : changement requis pour permettre l'implantation d'un feu de circulation;
4. Modification au feu de circulation situé à l'intersection des rues Saint-Jacques et Rose-de-Lima ; ajout de secondes supplémentaires pour traverser la rue;
5. Vœux de fin d'année.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Déclaration sur l'urgence climatique en 10.10 : déclaration adoptée par le conseil municipal et d'agglomération – déclaration modifiée pour refléter les engagements pris et les actions à prendre par l'arrondissement – travail dans l'arrondissement pour limiter les gaz à effet de serre;
2. Recensement 2016 : résultats et statistiques disponibles, quartier par quartier – permet de voir l'évolution des quartiers et de l'arrondissement.

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire suppléant rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire suppléant mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de novembre.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire suppléant fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de mai.

CA18 22 0353**Motion soulignant le cinquantième anniversaire de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles**

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles est un organisme communautaire et citoyen en santé qui a vu le jour en 1968, dont la mission est d'organiser des services préventifs et curatifs et de regrouper les citoyens et citoyennes autour des questions de santé afin d'améliorer les conditions de santé à court et à long terme;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles offre depuis 50 ans l'ensemble des services et des soins découlant de son mandat de CLSC en répondant aux mêmes exigences de qualité que les établissements du réseau public de santé et services sociaux;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles s'assure avec ses partenaires publics et communautaires de mettre en place des interventions et des services de qualité continuellement adaptés aux besoins de la population du quartier;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles contribue, par son approche communautaire et ses actions individuelles et collectives sur les déterminants sociaux de la santé, à réduire les iniquités de santé sur le territoire de Pointe-Saint-Charles;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles s'implique sur les grands enjeux urbains dans une perspective de développement durable;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles soutient depuis plus de 40 ans, les instances de concertation locales;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles contribue, par son propre fonctionnement démocratique et à travers des initiatives inspirantes comme l'Opération populaire d'aménagement, à créer des espaces de démocratie, de délibération et de décision, en soutenant la parole citoyenne et l'action collective;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles travaille d'abord pour et avec la population du quartier Pointe-Saint-Charles, mais souvent aussi en solidarité avec la population du Sud-Ouest, de Montréal, du Québec et d'ailleurs;

Attendu que la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles est un allié incontournable de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la Ville de Montréal dans leurs efforts d'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens.

Il est proposé par Alain Vaillancourt, Sophie Thiébaud, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt, Sophie Thiébaud, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaisse l'important apport de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles à la collectivité;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest convie la population à participer aux activités soulignant le 50^e anniversaire de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.09

CA18 22 0354**Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique - Sud-Ouest**

Attendu que le 10 septembre dernier, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a affirmé que « si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons [...] des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent »;

Attendu que le 7 octobre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déposé un rapport qui constate l'urgence d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

Attendu l'existence à Montréal d'une analyse quartier par quartier des vulnérabilités sociales et territoriales face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, tempêtes, ...) suivie de l'adoption en novembre 2015 d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle de l'agglomération de Montréal;

Attendu le lancement, en juillet 2018, de la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente;

Attendu que le 5 novembre dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe 82 municipalités de la région montréalaise, a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à en faire de même;

Attendu que le 19 novembre dernier, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à en faire de même;

Attendu que, tel que le souligne le Pacte pour la transition écologique, une initiative citoyenne québécoise signée à ce jour par plus de 252 500 personnes, tous les acteurs gouvernementaux, corporatifs et de la société civile peuvent s'engager dès aujourd'hui dans des efforts individuels et collectifs pour une transition énergétique et écologique.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt, Craig Sauvé et Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest reconnaisse lui aussi l'urgence d'agir collectivement face aux changements climatiques et accélère l'implantation de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à préparer son territoire face aux conséquences des aléas climatiques;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest contribue, avec la Ville de Montréal, aux engagements annoncés dans le cadre du Global Climate Action Summit le 12 septembre dernier, visant à contribuer à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050, à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » et à rendre l'ensemble du parc immobilier de la Ville carboneutre d'ici 2050;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest accélère fortement ses efforts en matière de mobilité durable, de verdissement et d'augmentation d'espaces perméables et de détournement des déchets organiques des sites d'enfouissement;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest invite chacun, s'il ne l'a pas déjà fait, à signer le Pacte pour la transition écologique et à poursuivre ses efforts individuels pour réduire son empreinte environnementale personnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Motion sur la sécurisation des déplacements piétons au carrefour des rues Saint-Jacques et Rose-de-Lima

Cette motion a été retirée séance tenante.

CA18 22 0355

Addenda - Renouvellement du contrat octroyé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), au montant de 89 952,07 \$, pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2019 (dossier 1177681001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 89 952,07 \$ pour des services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues de l'arrondissement du Sud-Ouest;

De renouveler le contrat octroyé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) pour l'année 2019, pour un montant de 89 952,07 \$, aux mêmes termes et conditions contenus aux documents de l'appel d'offres 17-15980 et ce conformément aux documents d'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1177681001

CA18 22 0356

Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 8 160 \$ pour l'année 2018 et de 2 644 303,88 \$ pour les années 2019 et 2020 à divers organismes dans l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une convention de services avec l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'entretien de l'immeuble au montant de 101 670 \$ (dossier 1187010002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver les conventions de partenariat avec les organismes désignés ci-dessous;

D'octroyer les contributions financières totalisant la somme de 2 754 133 \$ aux organismes désignés ci-dessous;

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne;

Organismes	Montant 2018	Montant 2019 (avec 2%)	Montant 2020 (avec 2%)	Montant total 2019-2020
Escadrons 564 Blériot	8 160 \$			
Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne		62 503,56 \$	63 753,63 \$	126 257,19 \$
Centre Culturel Georges-Vanier		57 242,40 \$	58 387,25 \$	115 629,65 \$
Centre Communautaire Tyndale		21 265,98 \$	21 691,30 \$	42 957,28 \$
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon		293 764,08 \$	299 639,36 \$	593 403,44 \$
Centre Sportif De La Petite-Bourgogne (Contribution Financière)		391 279,14 \$		
Centre Sportif De La Petite-Bourgogne (Convention De Services)		101 670 \$		
Corporation L'espoir		3 871,92 \$	3 949,36 \$	7 821,28 \$
Centre Récréatif Culturel et Sportif St-Zotique (CRCS)		185 626,74 \$	189 339,27 \$	374 966,01 \$
La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
Maison des jeunes La Galerie inc.		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
Maison des jeunes L'Escampette inc.		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
Opération Jeunesse Ville-Émard/Côte St-Paul		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
YMCA du Québec - Pointe-Saint-Charles		33 186,72 \$	33 850,45 \$	67 037,17 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest (C.A.S.O.)		124 039,14 \$	126 519,92 \$	250 559,06 \$
Club d'Haltérophilie Les Géants de Montréal		39 602,52 \$	40 394,57 \$	79 997,09 \$

Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal		17 686,80 \$	18 040,54 \$	35 727,34 \$
Centre d'Intégration à la Vie Active		18 674,16 \$	19 047,64 \$	37 721,80 \$
Loisirs Saint-Henri		15 487,68 \$	15 797,43 \$	31 285,11 \$
Prévention Sud-Ouest		127 977,36 \$	130 536,91 \$	258 514,27 \$
Groupe Paradoxe		20 400 \$	20 808 \$	41 208 \$
Les Scientifines		5 530,44 \$	5 641,05 \$	11 171,49 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières. La dépense de 8 160\$ sera entièrement assumée par l'arrondissement au budget 2018. La dépense de 2 644 303,88\$ sera entièrement assumée par l'arrondissement aux budgets 2019 et 2020. La dépense de 101 670\$ sera entièrement assumée par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1187010002

CA18 22 0357

Approbation de convention et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 1 755 \$ à l'organisme Centre Africain de Développement et d'Entraide, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2018 (dossier 1185111013)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 755 \$ à l'organisme Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE), pour la réalisation du projet « Noël ensemble » dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE), établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1185111013

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.04 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA18 22 0358

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour l'année 2019 (dossier 1188062006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement commercial les Quartiers du Canal pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la SDC les Quartiers du Canal, pour l'année 2019, payable en un seul versement, pour la réalisation des activités de la SDC en matière de développement de l'activité économique sur le territoire de l'arrondissement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1188062006

CA18 22 0359

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Monk pour l'année 2019 (dossier 1188062007)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la SDC Monk pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la SDC Monk, pour l'année 2019, payable en un seul versement, pour la réalisation des activités de la SDC Monk en matière de développement de l'activité économique sur le territoire de l'arrondissement;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1188062007

CA18 22 0360

Addenda - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2018-2019 » et du projet « Intervention de milieu GALT et jardin collectif » (dossier 1185111006)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, laquelle se termine le 30 septembre 2019;

D'approuver une contribution financière supplémentaire de 40 000 \$ à Concertation Ville-Émard/Côte St-Paul, pour l'année 2018-2019, dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole (FIRM), en soutien à la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour la réalisation du plan d'action du projet « Démarche de RUI-Opération GALT 2018-19 », payable en deux versements, soit un premier versement de 36 000 \$ payable dans les 30 jours de la signature de la convention et un second versement de 4 000 \$ payable au plus tard le 30 novembre 2019;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1185111006

CA18 22 0361

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 35 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles afin de soutenir l'Association dans les démarches de revitalisation de l'artère commerciale du Centre et des rues transversales Charlevoix et Wellington (dossier 1188062008)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 35 000 \$ à l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles, pour l'année 2019, payable en un seul versement afin de soutenir l'association dans les démarches de revitalisation de l'artère commerciale du Centre et des rues transversales Charlevoix et Wellington, conditionnellement au dépôt des informations ou des documents suivants :

- un bilan financier actualisé de l'association;
- la liste des membres du nouveau conseil d'administration et le rôle de chacun;
- une description de tâches du nouveau poste de chargé(e) de projet;
- une démonstration de la capacité de l'association à assumer le financement complémentaire nécessaire à la création du poste et à couvrir les dépenses afférentes;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants de Pointe-Saint-Charles pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1188062008

CA18 22 0362

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 4 025 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1181555002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer, à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 4 025 \$ à divers organismes œuvrant au sien de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Partageons l'Espoir (Québec)	Contribution financière pour des repas sains pour un enfant pendant un an	125 \$
École Jeanne-LeBer	Contribution financière pour l'activité Gala Méritas visant à promouvoir la persévérance, les efforts et la motivation	500 \$
Comité des personnes assistées sociales de Pointe-St-Charles Montréal	Contribution pour la Fête entourant la célébration de leur 40 ^e anniversaire prévue le 20 décembre prochain.	400 \$
P.O.P.I.R - Comité Logement	Contribution pour soutenir le P.O.P.I.R. dans leur service d'aide aux locataires victimes de tentatives d'évictions abusives et de harcèlement.	3 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1181555002

CA18 22 0363

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2018 (dossier 1187279011)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1187279011

CA18 22 0364

Dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest au 30 septembre 2018 (dossier 1185170007)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des prévisions budgétaires de fin d'année, basées sur l'évolution des résultats au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1185170007

CA18 22 0365

Adoption du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2019

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2019 en vertu du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chap. c-19, article 319), comme suit :

Le lundi 14 janvier 2019,
Le lundi 11 février 2019,
Le lundi 11 mars 2019,
Le lundi 8 avril 2019,
Le lundi 6 mai 2019,
Le lundi 10 juin 2019,
Le lundi 12 août 2019,
Le lundi 9 septembre 2019,
Le mardi 15 octobre 2019,
Le lundi 11 novembre 2019;
Le lundi 9 décembre 2019.

Les séances régulières du conseil sont tenues à 19 h à la salle du conseil située au 2^e étage de la mairie d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03

CA18 22 0366

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement, madame Sophie Thiébaud et monsieur Alain Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04

CA18 22 0367

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de permettre les travaux d'infrastructures publiques le dimanche (dossier 1186347029)

Le conseiller Craig Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de permettre les travaux d'infrastructures publiques le dimanche, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de permettre les travaux d'infrastructures publiques le dimanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347029

CA18 22 0368

Addenda - Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 18 octobre 2018.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186347025

CA18 22 0369

Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012) (dossier 1188155001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22012), qu'il soit numéroté RCA18 22018 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1188155001

Il est proposé par le conseiller Craig Sauvé, appuyé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 à 40.05 de l'ordre du jour.

CA18 22 0370

Adoption - Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (dossier 1188062003)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA18 22019 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1188062003

CA18 22 0371

Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commerciale Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (dossier 1188062004)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA18 22020 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1188062004

CA18 22 0372

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) (dossier 1180207002)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019), qu'il soit numéroté RCA18 22021 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1180207002

CA18 22 0373

Addenda - Adoption du règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (dossier 1180207001)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), qu'il soit numéroté RCA18 22022 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1180207001

CA18 22 0374

Addenda - Adoption - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 318, rue Murray (dossier 1184334005)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2018;

Considérant l'assemblée publique du 18 octobre 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant l'engagement du requérant à collaborer avec un organisme en employabilité de l'arrondissement Sud-Ouest afin de promouvoir l'employabilité locale.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur la propriété portant les numéros de lot 1 853 435, 1 853 436, 1 853 437 et 1 853 439 (cadastre du Québec), avec trois bâtiments ci-dessus construits portant les numéros civiques 318-320, rue Murray, 322, rue Murray et 1190-1192 rue William, selon les conditions suivantes :

Autorisations :

- Autoriser la démolition des bâtiments situés au 322, rue Murray et au 1190-1192, rue William;
- Autoriser la déconstruction du bâtiment situé au 318-320, rue Murray
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 61 %;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 4.5;
- Autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit pour une superficie maximale n'excédant pas 35 % de la superficie de l'établissement auquel il est rattaché. L'occupation du café-terrasse est autorisée uniquement entre 7 h et 22 h tous les jours;
- Autoriser une saillie sur le domaine public d'au plus 1 mètre et respectant un dégagement d'au moins 5 mètres au-dessus du trottoir pour la façade adjacente à la rue William;

Exigences :

- Exiger la reconstitution de la façade, du mur latéral nord et du mur arrière du 318 Murray avec les composantes architecturales d'origines récupérées telles que briques, corniches, poutres, solives, portes et fenêtres.
- Exiger qu'un minimum de 5 unités de stationnement soit accessible au public pour des voitures en autopartage;
- Exiger que le volume des retraits de l'ensemble des façades représente un minimum de 20 % de la volumétrie totale du projet et respecte substantiellement la volumétrie présentée à l'annexe A;
- Exiger que soit cédé sans frais à la Ville une bande de terrain de 1 mètre de large du côté de la rue William afin d'élargir cette rue et d'y permettre la plantation d'arbres;
- Exiger que la cour soit ouverte et accessible au public;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - Afin de préserver l'intégrité architecturale des bâtiments d'intérêt patrimonial et ne pas porter préjudice au contexte immédiat, la nouvelle construction doit s'en distinguer et adopter une approche architecturale distincte et contemporaine;
 - Les lignes de force de la composition de la façade du 322, rue Murray doivent être réinterprétées et le volume du bâtiment doit être perceptible dans la nouvelle construction;
 - Le traitement des façades des étages au-dessus du rez-de-chaussée doit privilégier une transparence des matériaux tout en minimisant la pollution lumineuse;
 - Le traitement de la façade latérale doit contribuer à la création d'un îlot de fraîcheur et à la luminosité de la cour de l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation;
 - L'aménagement paysager de la cour doit tendre à préserver l'intimité et la quiétude de l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation ;
 - L'aménagement du café-terrasse sur un toit doit tendre à limiter ses impacts visuels et sonores sur l'immeuble adjacent occupé à des fins d'habitation ;
 - L'œuvre d'art doit être en relation avec le domaine public et participer à son animation;
 - Les enseignes et les équipements mécaniques doivent s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et tendre à minimiser leurs impacts visuels et sonores;
 - L'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) :
 - Le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
 - Le dépôt d'un plan de commémoration pour les bâtiments du 318-320, rue Murray et 322, rue Murray;
 - Le dépôt d'un document décrivant la stratégie mise de l'avant pour favoriser l'utilisation du transport actif et collectif et l'optimisation de l'utilisation des stationnements. Le projet pourrait, entre autres, énoncer l'intégration de cases de stationnement dédiées à l'autopartage, promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile en offrant des titres de transport aux nouveaux occupants du bâtiment (exemple : entente avec un organisme tel Voyagez futé), proposer l'intégration de mesures facilitant et incitant l'utilisation des unités de stationnement pour vélos (exemple : installation de casiers et de douches) et permettre le partage des cases de stationnement par plusieurs usagers (exemple : location de stationnements tarifés en dehors des heures de bureau);

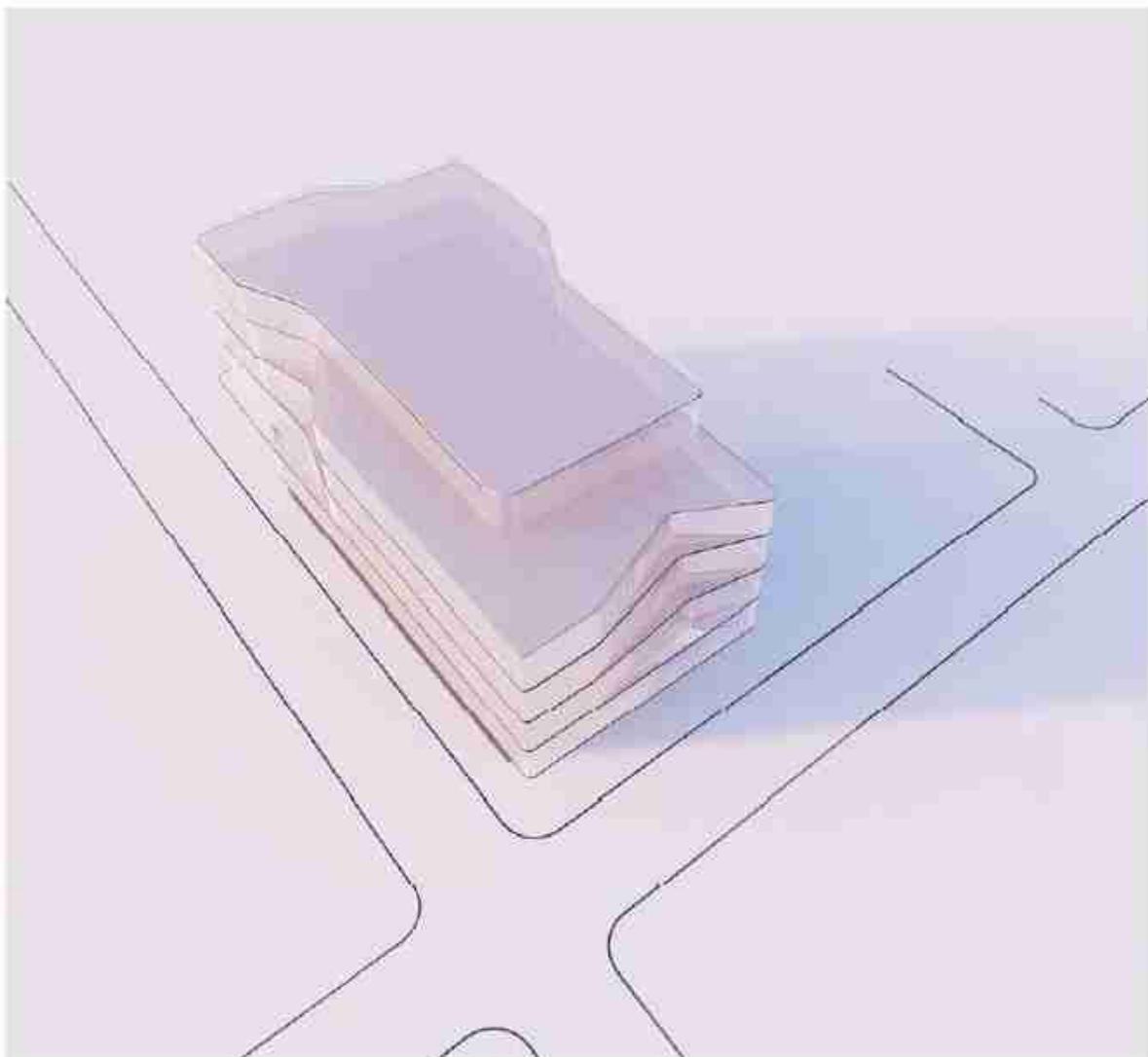
- Le dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles pour le nouveau bâtiment. Ce plan devra présenter les salles d'entreposage et les méthodes de collecte. Le plan devra avoir comme objectif d'éviter l'encombrement du domaine public;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
 - Le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur, ainsi que sa valeur (exemple : copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). L'œuvre d'art devra être réalisée par un artiste, de préférence montréalais, ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32-01);
 - Le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la reconstruction du bâtiment du 318-320, rue Murray, la réalisation de l'œuvre d'art et des aménagements paysagers, de l'approche environnementale, de la stratégie favorisant le transport actif et collectif, ainsi que de la cession d'une bande de terrain de 1 mètre. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Annexe A



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1184334005

CA18 22 0375

Ordonnance - Exemption en matière d'unité de stationnement pour l'immeuble situé au 801, rue Sainte-Marguerite (dossier 1188155003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance afin d'exempter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), le propriétaire du bâtiment sis au 801, rue Sainte-Marguerite, de l'obligation de fournir deux cases de stationnement;

Et d'imputer la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1188155003

CA18 22 0376

Ordonnance autorisant le bruit lors de l'exécution de travaux de gainage de conduites d'égout sur la rue Angers, entre l'avenue de l'Église et la rue Chabot, en dehors des plages horaires prescrites, du 11 au 14 décembre 2018 (dossier 1187240008)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant l'exécution de travaux en dehors des plages horaires prescrites à l'article 19.2 du dit règlement, et ce, du 11 au 14 décembre 2018, à la condition suivante :

- le bruit généré par les travaux devra respecter le niveau maximum du niveau de pression acoustique exigé au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1187240008

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA18 22 0377

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1310, rue Ottawa - Phase 5 - Îlot Sainte-Anne (dossier 1174824024)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les nouveaux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Lucie Vaillancourt - architecte de Lemay Michaud, déposés et estampillés en date du 22 novembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation de l'immeuble situé au 1310, rue Ottawa - Phase 5 - Îlot Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1174824024

CA18 22 0378

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 700, rue des Seigneurs (dossier 1184824028)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par Jean-François St-Onge, architecte, déposés et estampillés en date du 13 novembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 700, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1184824028

CA18 22 0379

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 2689, rue Saint-Charles (dossier 1184824034)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Catherine Milanese, architecte, déposés et estampillés en date du 22 novembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2689, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1184824034

CA18 22 0380

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 2703, rue Saint-Charles (dossier 1184824035)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Catherine Milanese, architecte, déposés et estampillés en date du 7 novembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 2703, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1184824035

CA18 22 0381

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1300, rue Olier - Gallery sur le Canal, phase 3 (dossier 1183459020)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les plans préparés par la firme Geiger Huot, architectes, déposés et estampillés en date du 27 août 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, de même que les plans paysagers du 4 septembre 2018 préparés par Vert Cube, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 1300, rue Olier - Gallery sur le Canal - phase 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1183459020

CA18 22 0382

Modification du sens de circulation de la rue de Versailles, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré (dossier 1184704008)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers le sud sur la rue de Versailles, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré;

D'installer des panneaux de signalisation autorisant le stationnement, sauf pour entretien, sur le côté ouest de la rue de Versailles, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré;

De récupérer des panneaux de signalisation interdisant le stationnement en tout temps, sur le côté ouest de la rue de Versailles, entre les rues Notre-Dame Ouest et Barré;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1184704008

CA18 22 0383

Récupération de l'espace de stationnement tarifé SP478 et prolongation de la zone d'arrêt interdit en tout temps à l'intersection nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest et de l'avenue Atwater (dossier 1187240006)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De retirer l'espace de stationnement tarifé SP478 situé sur la rue Notre-Dame Ouest, afin de dégager un espace permettant aux autobus de la STM de pouvoir tourner de l'avenue Atwater sur la rue Notre-Dame Ouest;

D'installer des panneaux de signalisation interdisant le stationnement en tout temps à l'intersection nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest et de l'avenue Atwater

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1187240006

CA18 22 0384

Versement de la partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec), soit la rue du Séminaire entre la rue Olier et le canal de Lachine, dans le domaine public à des fins de parcs et demande au comité exécutif le retrait du domaine public, à des fins de rue, dudit lot et offrir la prise en charge de l'entretien par l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1186347028)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recommander au Comité exécutif le retrait du domaine public à des fins de rue de la partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec), soit la rue du Séminaire, entre la rue Olier et le canal de Lachine;

D'autoriser le versement dans le domaine public à des fins de parcs de ladite partie sud-est du lot 1 382 644 (cadastre du Québec);

D'offrir la prise en charge de l'entretien par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1186347028

CA18 22 0385

Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour une période de 12 mois (dossier 1187279009)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Alain Vaillancourt comme maire d'arrondissement suppléant pour une période de 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1187279009

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 21 h 32, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Alain Vaillancourt
Maire d'arrondissement suppléant

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2019.

Initiales Daphné Claude